

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

(Règlement n° 377 visant à instaurer des mesures d'accommodement aux commerces et à permettre l'occupation du domaine public, en lien avec l'état d'urgence sanitaire lié à la COVID-19, pour la saison touristique 2020)

FORMULAIRE DE DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION

TERRASSE

Emplacement projeté

Choisissez une ou plusieurs options

Rappel

Si vous choisissez d'occuper le **domaine public**, vous devez obligatoirement utiliser 100% de votre espace privé aménageable.

Terrain privé

Nombre de places assises aménageables : _____

Terrain adjacent

Nombre de places assises aménageables : _____

Domaine public

Nombre de places assises aménageables : _____

Date d'occupation prévue : _____

Capacité d'accueil

Capacité d'accueil totale déclarée en 2019 : _____

Capacité d'accueil actuelle avec les exigences sanitaires : _____

Capacité d'accueil souhaitée avec le projet de café-terrasse : _____

Section à l'attention de la municipalité

Capacité d'accueil déclarée à la municipalité en 2019 : _____

Vérifié par : _____

Informations générales

Adresse de l'emplacement : _____

Identification du requérant (prénom et nom) : _____

Nom et numéro de l'entreprise : _____

Adresse postale : _____

Code postal : _____ Téléphone : _____

Courriel : _____

Signature : _____ Date : _____

Pièces à fournir

- Preuve d'assurance de responsabilité civile pour un minimum de 2M\$.*
- Plan et coupe de l'aménagement proposé (pour connaître les détails demandés, consultez la « Trousse d'information et guide d'aménagement d'un café-terrasse » fournie par la municipalité)

Transmettre les documents à :

MUNICIPALITÉ DE TADOUSSAC

Responsable de l'urbanisme et de l'inspection
162 Rue des Jésuites, Tadoussac, QC, G0T 2A0
(418) 235-4446 poste : 223
inspecteur@tadoussac.com

Permis d'alcool

La Régie des alcools, des courses et des jeux a déployé de nouvelles mesures afin d'accélérer le processus permettant de modifier ou d'obtenir l'autorisation d'exploiter un permis d'alcool sur une terrasse dans le contexte de la COVID-19.

Rendez-vous à l'adresse suivante pour faire votre demande :

www.racj.gouv.qc.ca/communications/communiqués-aux-titulaires/detail/covid-19-modalités-allégées-concernant-les-permis-de-terrasse.html

* Lors de la délivrance du certificat, le demandeur doit fournir une preuve d'assurance.